

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le premier (1<sup>er</sup>) jour du mois d'octobre 2012, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents messieurs les membres du conseil :  
Vincent Dufour, Antonin Tremblay, Claude Poulin et Marc-André Jean, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Sont aussi présents madame Sylvie Foster, directrice générale et monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint.

Sont absents messieurs Steeve Lizotte et Gilles Harvey.

Tous formant quorum.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 01 et prend fin immédiatement (aucune question).

**Rés # 12-10-01      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale, sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

**Rés # 12-10-02      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 SEPTEMBRE 2012**

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 septembre 2012 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente séance, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

**Rés # 12-10-03      AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 164**

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Antonin Tremblay, que le règlement portant le numéro 164, modifiant les règlements portant les numéros 138 et 216, respectivement des anciennes municipalités de Saint-Siméon Village et Saint-Siméon Paroisse, aux fins de modifier le nom des rues faisant partie intégrante de la route 138, prolongeant la rue Mauril et modifiant les numéros civiques sur la rue Cinq-Mars, sera présenté, pour adoption par le conseil, lors d'une séance ultérieure.

Une copie du projet de règlement a été remise, au préalable, à tous les membres du conseil, dans le but d'être dispensé d'en faire la lecture lors de leur adoption (Art. 45, C.M.).

**Rés # 12-10-04      AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 163**

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Vincent Dufour, que le règlement portant le numéro 163, augmentant le fonds de roulement de notre municipalité à un montant de 150 000 \$, sera présenté, pour adoption par le conseil, lors d'une séance ultérieure.

Une copie du projet de règlement a été remise, au préalable, à tous les membres du conseil, dans le but d'être dispensé d'en faire la lecture lors de leur adoption (Art. 45, C.M.).

**Rés # 12-10-05      AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 162**

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Marc-André Jean, que le règlement portant le numéro 162, adoptant un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, sera présenté, pour adoption par le conseil, lors d'une séance ultérieure.

Une copie du projet de règlement a été remise, au préalable, à tous les membres du conseil, dans le but d'être dispensé d'en faire la lecture lors de leur adoption (Art. 45, C.M.).

**Rés # 12-10-06      ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 162**

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le projet de règlement numéro 162, adoptant un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Il y a dispense de lecture puisqu'une copie du projet de règlement a déjà été remise à tous les membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

**Rés # 12-10-07      AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 165**

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Marc-André Jean, que le règlement portant le numéro 165, agrandissant la zone 10-H à même la zone 13-H, autorisant l'usage « résidences de tourisme » dans la zone 05-AF et autorisant les classes Ha et Hf dans les zones 19-AF et 61-C, sera présenté, pour adoption par le conseil, lors d'une séance ultérieure.

Une copie du projet de règlement a été remise, au préalable, à tous les membres du conseil, dans le but d'être dispensé d'en faire la lecture lors de leur adoption (Art. 45, C.M.).

**Rés # 12-10-08      ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 153-2**

Suite à l'avis de la MRC de Charlevoix-Est, relativement à la non-conformité de certains articles du règlement numéro 153, sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement numéro 153-2 (règlement 153 amendé), en vue d'apporter quelques modifications à notre réglementation d'urbanisme et de le soumettre à nouveau à celle-ci, pour approbation.

Il y a dispense de lecture puisqu'une copie du projet de règlement a déjà été remise à tous les membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

**Rés # 12-10-09      ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 157-2**

Suite à l'avis de la MRC de Charlevoix-Est, relativement à la non-conformité de certains articles du règlement numéro 157, sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement numéro 157-2 (règlement 157 amendé), en vue d'apporter quelques modifications à notre réglementation d'urbanisme et de le soumettre à nouveau à celle-ci, pour approbation.

Il y a dispense de lecture puisqu'une copie du projet de règlement a déjà été remise à tous les membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

**Rés # 12-10-10          ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 160**

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement numéro 160, autorisant les usages « habitations en rangée, multifamiliales et collectives (classes Hc et Hd) » dans la zone 09-H.

Il y a dispense de lecture puisqu'une copie du projet de règlement a déjà été remise à tous les membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

**Rés # 12-10-11          ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 161**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement numéro 161, modifiant l'article 9 du règlement numéro 156, modifiant le règlement numéro 114, sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés, aux fins d'y inclure le chapitre 6 amendé.

Il y a dispense de lecture puisqu'une copie du projet de règlement a déjà été remise à tous les membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

**Rés # 12-10-12          ADOPTION PREMIER PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 165**

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le premier projet de règlement numéro 165, agrandissant la zone 10-H à même la zone 13-H, autorisant l'usage « résidences de tourisme » dans la zone 05-AF et autorisant les classes Ha et Hf dans les zones 19-AF et 61-C.

Il y a dispense de lecture puisqu'une copie du projet de règlement a déjà été remise à tous les membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

**Rés # 12-10-13          FOURNITURE DE PROPANE ET LOCATION DE RÉSERVOIRS**

ATTENDU QUE nous avons reçu deux (2) propositions, relativement à la *fourniture de gaz propane et de réservoirs pour les besoins du garage et du camping municipal*, soit de la part de « Solugaz » et « La Coop Agrivoix » ;

ATTENDU QUE « Solugaz » a soumis le plus bas prix ;

POUR CES  
MOTIFS

sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat de *fourniture de gaz propane et de réservoirs pour les besoins du garage et du camping municipal*, à « Solugaz », selon la proposition suivante :

- prix du gaz propane, 0,373 \$ le litre, sujet à la fluctuation du marché, en date du 19 septembre 2012 ;
- la location des réservoirs sera gratuite
- un entretien préventif sans frais de nos appareils (pièces non comprises), valeur de 300 \$ ;
- le service d'urgence 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

**Rés # 12-10-14**

**CONTRAT DE FOURNITURE D'HUILE POUR LE CHAUFFAGE DU PRESBYTÈRE POUR L'HIVER 2012-2013**

ATTENDU QUE

nous avons reçu deux (2) propositions, relativement à la *fourniture d'huile pour le chauffage du presbytère pour l'hiver 2012-2013*, soit de la part de « Les Huiles Simon Giguère » et « Sonic – La Coop fédérée » ;

ATTENDU QUE

« Les Huiles Simon Giguère » ont soumis le plus bas prix ;

POUR CES  
MOTIFS

sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat de *fourniture d'huile pour le chauffage du Presbytère pour l'hiver 2012 - 2013*, à « Les Huiles Simon Giguère », selon le prix soumis en date du 24 septembre 2012, soit 0,9010 \$ le litre, sujet à la fluctuation du marché.

**Rés # 12-10-15**

**EMBAUCHE DE « DÉPRÉDATION D.L. » - SERVICE D'EXTERMINATION**

ATTENDU QUE

nous avons reçu trois (3) propositions, relativement au *service d'extermination au Centre culturel Raymond-Marie Tremblay pour 2012-2013*, soit de la part de « Déprédation D.L. », « Maheu & Maheu » et « Le groupe Tremblay & Lemieux » ;

ATTENDU QUE

« Déprédation D.L. » a soumis le plus bas prix ;

POUR CES  
MOTIFS

sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat du *service d'extermination au Centre culturel Raymond-Marie Tremblay pour 2012-2013* à la firme « Déprédation D.L. », au coût trimestriel de 98,20 \$ (taxes incluses), à raison d'une visite par mois. Ce contrat, d'une durée d'un (1) an, prendra effet le 1<sup>er</sup> novembre 2012.

**Rés # 12-10-16**

**MANDAT D'UN REPRÉSENTANT SUR LE CA DE L'OH**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler le mandat de monsieur Richard Guérin, sur le conseil d'administration de l'Office d'Habitation (OH) de Saint-Siméon, pour une période de trois (3) ans, soit du 30 octobre 2012 au 30 octobre 2015.

**Rés # 12-10-17            SOUMISSION REÇUE POUR L'ACHAT D'UN CAMION TROIS (3) TONNES ET DEMANDE D'UN NOUVEL APPEL D'OFFRES**

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ne pas accepter la seule soumission reçue, relativement à l'achat d'un camion d'une capacité de trois (3) tonnes. Plutôt que de demander des soumissions pour l'achat d'un camion fonctionnant au « diesel », beaucoup plus dispendieux, nous nous tournerons vers l'achat d'un camion avec un moteur fonctionnant à « l'essence régulière ».

En conséquence, madame Sylvie Foster, directrice générale, est autorisée à procéder à une nouvelle demande de soumissions publiques relativement à l'achat d'un camion d'une capacité de trois (3) tonnes pour le service de voirie.

Les principales caractéristiques du susdit camion sont :

- camion trois (3) tonnes (5500) neuf ou usagé
- quatre (4) roues motrices
- de l'année 2007 ou plus récent
- de préférence de couleur « blanc »
- moteur à essence régulière
- transmission automatique
- dont le kilométrage sera de 40 000 kilomètres ou moins
- avec une (1) jante de secours
- une suspension « Heavy duty » GVW 17 500 livres
- des miroirs de côté extérieurs chauffants
- avec un manuel du fabricant en français (ou un CD).

Les équivalences aux produits spécifiques sont acceptées conditionnellement à ce que le soumissionnaire fournisse le bulletin technique de chacun des équivalents qu'il soumettra.

**Rés # 12-10-18            EMBAUCHE D'UN NOUVEL EMPLOYÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME « SUBVENTION SALARIALE - 2012 »**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de rouvrir notre projet présenté dans le cadre du programme « Subvention salariale – 2012 » et de ratifier l'embauche de M. Daniel Duchesne, en ce jour, pour terminer celui-ci, qui prendra fin le 30 novembre 2012.

**Rés # 12-10-19            MODIFICATION AU BAIL DE LOCATION DE LOCAUX À LA FABRIQUE DE SAINT-SIMÉON**

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de modifier l'article 10, du bail de location (rés. # 09-12-20) de locaux avec la Fabrique de Saint-Siméon. Dorénavant cet article se lira comme suit :

Article 10        :        Prix

Le locataire devra payer au locateur un montant mensuel de cent dollars (100 \$) en compensation pour l'éclairage et le chauffage.

Ce montant est payable le premier (1<sup>er</sup>) jour de chaque mois.

Ce montant sera indexé à chaque année (*référence au 1<sup>er</sup> juillet*), selon l'indice du prix à la consommation.

**Rés # 12-10-20 CONCLUSION D'UNE ENTENTE AVEC CERTAINS PROPRIÉTAIRES DE BATEAUX POUR ENTREPOSER CEUX-CI AU CAMPING MUNICIPAL POUR L'HIVER 2012-2013**

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de conclure une entente avec certains propriétaires de bateaux pour l'entreposage de ceux-ci au camping municipal pour l'hiver 2012-2013.

Monsieur le maire, Sylvain Tremblay, ou le maire suppléant, est par la présente, autorisé à signer tout document en rapport avec ces ententes.

**Rés # 12-10-21 TARIFS DU CAMPING MUNICIPAL POUR 2013**

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers que les tarifs du camping municipal, pour l'année 2013, soient établis comme suit :

- tente boréale :
  - en basse saison 75,00 \$ / jour  
450,00 \$ / semaine  
1 350,00 \$ / mois
  - en haute saison 100,00 \$ / jour  
600,00 \$ / semaine  
1 800,00 \$ / mois
- camping roulottes, motorisés, etc., :  
avec les services 30,00 \$ / jour  
178,00 \$ / semaine  
580,00 \$ / mois
- camping sauvage avec le service d'électricité : 22,50 \$ / jour  
127,00 \$ / semaine  
417,00 \$ / mois
- camping sauvage sans service : 19,50 \$ / jour  
117,00 \$ / semaine  
320,00 \$ / mois
- stationnement des visiteurs : - journalier 2,00 \$ par véhicule  
- passe annuelle : 50,00 \$
- service « internet » : gratuit
- sac de glace : 3,25 \$
- un jeton pour la buanderie : 1,75 \$

QU' il faut toutefois prendre note qu'il n'y aura par contre aucun tarif «saisonnier» en 2013.

QUE la période d'ouverture du camping sera du 17 mai au 13 octobre 2013.

QUE notre camping adhère au « Programme de rabais en basse saison » soit :

- un rabais additionnel de 10% accordé aux groupes ayant dix (10) emplacements ou plus, et ce, après le 2 septembre 2013;
- un rabais de 10% accordé aux usagers occupant un site avant le 15 juin et après le 2 septembre 2013.

QUE les personnes étant domiciliées dans notre municipalité se voient accorder un rabais de 20% en tout temps, de 25% si la location est sur une période de 3 mois consécutives et plus et de 30% sur le 4<sup>ième</sup> mois consécutifs, Le rabais est accordé sur les tarifs réguliers.

QU' un rabais de 25% est accordé aux clients non domiciliés dans notre municipalité sur le 4ième mois consécutifs sur le tarif régulier.

QUE notre adhésion à *Camping Québec* soit renouvelée pour 2013.

**Rés # 12-10-22      ADOPTION DES RÈGLEMENTS DU CAMPING MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2013**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'adoption des règlements du camping municipal soumis à tous les membres du conseil municipal, pour l'année 2013, soit la version qu'en 2012.

**Rés # 12-10-23      APPUI À LA DEMANDE DE FINANCEMENT PRODUITE PAR « AU CŒUR DES ARTS DE SAINT-SIMÉON » POUR 2013**

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer, après en avoir pris connaissance, la demande de financement produite par l'organisme « Au Coeur des Arts de Saint-Siméon » auprès du ministère du *Patrimoine canadien*, dans le cadre du programme « Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine (DCAP).

L'appui à ce projet comprend une contribution financière de la municipalité, pour l'année 2013, d'un montant de 500 \$ et une contribution en biens et services :

- |                          |  |   |                   |
|--------------------------|--|---|-------------------|
| <input type="checkbox"/> | prêt de tables, de chaises, de poubelles, plus transport | - | estimé à 500 \$   |
| <input type="checkbox"/> | 3 travailleurs pendant une vingtaine d'heures            | - | estimé à 1 300 \$ |
| <input type="checkbox"/> | prêt de locaux   | - | estimé à 200 \$.  |

Le tout pour un montant total de 2 500 \$.

**Rés # 12-10-24      FORMATION EN SÉCURITÉ CIVILE**

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser messieurs Gérald Bouchard, directeur général adjoint et coordonnateur des mesures d'urgence ainsi que Carl Chamberland, chef de la brigade incendie, à assister à une formation en sécurité civile offerte par le *Réseau des Intervenants en formation de Drummonville* (RIF) qui se tiendra les 5 et 6 novembre prochain à la caserne des incendies de la Ville de Baie-Saint-Paul.

Les frais d'inscription, soit 260 \$ (plus taxes) par participant, et de déplacement seront défrayés par la Municipalité, selon les termes des règlements numéro 7 et 75.

**Rés # 12-10-25      FORUM SOLIDARITÉ SOCIALE DE MAI 2012**

ATTENDU QU' une formation des agents de développements ruraux s'est tenue au Manoir du Lac Delage en mai 2012 ;

ATTENDU QUE nous avons inscrit notre agent de développement à la susdite formation, mais que celui-ci n'a pas été en mesure de s'y rendre ;

ATTENDU QUE nous avons avisé les responsables de l'événement seulement deux (2) jours après la date limite d'annulation et que le forum n'avait pas encore eu lieu ;

ATTENDU QU' en se basant sur d'autres activités, les frais d'annulation représentent environ 15% du montant d'inscription ;

POUR CES  
MOTIFS

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de faire parvenir un chèque au montant de 40 \$ à Solidarité rurale du Québec pour couvrir les frais d'annulation à cette activité de formation.

**Rés # 12-10-26      RENOUVELLEMENT ADHÉSION À L'AUTRE AVENUE**

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler notre adhésion auprès de *L'Autre Avenue*, organisme de justice alternative. Cette adhésion est gratuite.

**Rés # 12-10-27      SEMAINE DE LA JUSTICE RÉPARATRICE 2012**

ATTENDU QUE face au crime et au conflit, la justice réparatrice offre une philosophie et une approche qui voient en ces questions principalement un tort causé à des personnes et à des relations ;

ATTENDU QUE les approches de la justice réparatrice s'efforcent de soutenir et d'encourager la participation volontaire des personnes touchées par un crime ou un conflit (victimes, délinquants, communauté) et la communication entre elles en vue de favoriser la responsabilisation, la réparation et un cheminement qui mènera à la compréhension, à des sentiments de satisfaction, à la guérison et à l'apaisement ;

ATTENDU QUE le thème de la Semaine de la justice réparatrice, pour cette année, « *Des besoins diversifiés, des interventions sur mesure* », donne l'occasion d'en savoir davantage et d'éduquer sur la justice ainsi que de la célébrer avec d'autres communautés partout au pays pendant cette semaine ;

POUR CES  
MOTIFS

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de proclamer la semaine du 18 au 25 novembre 2012, *Semaine de la justice réparatrice* à la Municipalité de Saint-Siméon.

**Rés # 12-10-28      AIDE FINANCIÈRE À LA ROUTE BLEUE DE CHARLEVOIX**

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de confirmer à la *Route bleue de Charlevoix* une aide financière de 500 \$ pour les trois (3) prochaines années, soit 2012, 2013 et 2014. Cette aide financière est conditionnelle à la production d'un rapport financier et un rapport des activités pour 2011.





**Rés # 12-10-33        COMPTES**

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C1210394 à C1210457 et I1200009)	57 282,72 \$
- Salaires et rémunérations des élus	52 655,58 \$
<b>TOTAL</b>	<b>109 938,30 \$</b>

**CORRESPONDANCE :**

- **CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU CAMPING AU QUÉBEC**  
Classification du camping municipal « 3 étoiles ».
- **MRC DE CHARLEVOIX-EST**  
Adoption du règlement numéro 227-08-12, modifiant le schéma d'aménagement et de développement, relativement aux gîtes et aux résidences de tourisme en affectation de villégiature.
- **MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ)**  
Accusé de réception de la résolution # 12-09-24, relativement au prolongement de la limite de vitesse de 50 km/h sur la route 170 et procéder au marquage sur la chaussée de la limite de vitesse.
- **HYDRO-QUÉBEC**  
Accusé de réception de la résolution # 12-08-15, relativement à l'arrosage des lignes de transport avec des Phytocides.
- **GARAGE SAVARD INC.**  
Programme d'entretien préventif (PEP) des véhicules routiers.

Une seconde période de questions réservée au public débute à 19 h 52 et prend fin immédiatement (aucune question).

**Rés # 12-10-34        FERMETURE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 19 h 52.

*Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Sylvain Tremblay  
Maire

---

Sylvie Foster  
Directrice générale